

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300 et A300-600

Train d'atterrissage - Identification des tuyauteries rigides d'alimentation hydraulique du train principal (ATA 32)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n°12336 ou 12312 en production (Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32A0437 ou A300-32A6080 en exploitation).

RAISONS :

Un exploitant d'avion A300 B4 a récemment été victime d'un effacement du train principal gauche lors du roulage au sol, ceci ayant eu pour conséquences des dommages importants sur le moteur et la cellule.

Les analyses de l'incident ont révélé une mauvaise identification (indications "up" et "down" inversées) des tuyauteries rigides d'alimentation hydraulique du vérin de déverrouillage de la contrefiche.

Des investigations supplémentaires sur d'autres avions de la flotte ont également révélé une non-conformité des indications portées sur une tuyauterie hydraulique rigide installée sur les barres de triangulation structurale des trains d'atterrissage principaux.

Une inversion de connexion des tuyauteries souples de l'alimentation hydraulique du vérin de déverrouillage de la contrefiche principale entraînerait une activation "déverrouillage continu" de celui-ci pour une situation de train "verrouillé bas", ce qui pourrait conduire à un effacement du train principal lorsqu'il est soumis à un effort latéral.

L'objet de la Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) est d'introduire dans le paragraphe applicabilité les références de modifications constituant un moyen de conformité équivalent acceptable (AMOC).

ACTIONS :

Avant accumulation de 1000 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, sans dépasser la date du 15 août 2000, modifier et ré-identifier les tuyauteries incriminées suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32A0437 ou A300-32A6080.

.../...

REF. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE :
A300-32A0437 et A300-32A6080 à leur édition originale
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

| La présente Révision 1 remplace la CN originale 2000-204-309(B) du 17/05/2000.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **CN originale : 27 MAI 2000**
Révision 1 : 06 JANVIER 2001